



LES ENTREPRISES DU CAOUTCHOUC REFUSENT UNE REVALORISATION INDISPENSABLE DES SALAIRES

Dans le cadre de la négociation des minima de la Convention Collective Nationale du Caoutchouc, l'interfédérale CFDT-CGT-SUD-CFE-CGC et FO rassemblant la majorité des organisations syndicales représentatives dénoncent :

- Que **les huit premiers coefficients soient en dessous du SMIC**, et que la seule proposition du patronat a été de remettre le premier coefficient 130 à 1605 €, **soit 1,88 € au-dessus du SMIC**
- Une valeur du point à 6,51 € (une réévaluation insuffisante pour éviter l'effet mécanique du tassement de la grille)
- Un écart salarial entre les 11 premiers coefficients de 55,05 € seulement.
- Le rejet du patronat de toutes les autres propositions liées à cette négociation : refus d'application immédiate en cas d'accord ; pas de clause de revoyure, pas de négociation sur l'ancienneté.
- Les chiffres avancés par le patronat qui constatent **une inflation de 1,6%** en moyenne sur l'année
- Qu'Aucune information précise, transparente et claire n'ai été remise aux organisations syndicales (impact financier pour les entreprises : simulation du coût, nombre de salariés concernés)
- Le manque de contreparties en termes d'emplois ou de salaires suite aux versements de différents fonds publics aux entreprises du caoutchouc par différents mécanismes (activité partielle, CICE, plan de relance, etc),
- La loyauté de cette négociation.

La convention collective est le meilleur atout contre le dumping social en permettant à la fois la prise en compte des salariés des plus petites entreprises et le renforcement de l'attractivité de nos métiers qui passe forcément par une revalorisation salariale.

A l'heure où les pouvoirs publics s'interrogent sur la réindustrialisation de notre pays, **comment rendre attractifs les métiers de l'industrie, et plus particulièrement ceux du caoutchouc, avec de tels salaires?**

C'est pour ces raisons que l'interfédérale a saisi la Direction Générale du Travail, le ministère du travail et le ministère de l'économie afin qu'ils agissent pour faire revenir la Chambre Patronale à la table des négociations avec de nouvelles propositions acceptables.

Contacts :

CFE CFDT : Stéphane Galiné : Délégué Fédéral branche caoutchouc : 06 72 49 04 64

FNIC CGT : Serge Allegre : Secrétaire Fédéral Branche Caoutchouc : 06 33 63 98 66

CFE CGC : Bruno Maillard coordinateur branche : 06 07 67 71 64

FO : Emmanuel Dubarre Secrétaire Général Adjoint Responsable Branches Caoutchouc et Cuir & Peaux 01 45 80 60 37

SUD : Jean-Philippe Pinon, porte-parole de la délégation SUD-Solidaires Caoutchouc 06 17 27 23 20